

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Extrait du registre
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-68

Séance du 21 novembre 2015



L'an deux mil quinze et le 21 novembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : Mlle SANTUCCI Alexandra représentée par Mme GASTALDI Danièle, M. GRAGLIA Laurent représenté par Mme SAIA FERNANDEZ Françoise.

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : Electrification des Clochers de l'Eglise Ste Croix à St Dalmas & de la Chapelle de la Bolline

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire d'électrification des clochers de l'église Ste Croix à St Dalmas et de la chapelle de la Bolline.

Les travaux s'élèvent à 10 631,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve les travaux d'électrification des clochers de l'église Ste Croix à St Dalmas et de la chapelle de la Bolline pour un montant de 10 631,00 € H.T.,

Sollicite le Département des Alpes-Maritimes, pour une subvention à hauteur de 60% du montant H.T.,

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 24/11/2015

Cet Acte est rendu exécutable après visa de la Préfecture le
Affichage en Mairie le



Le Maire,


Fernand BLANCHI